

## Grille d'analyse de la compatibilité du projet de contrat territorial de la Ville d'Orléans avec le SAGE Val Dhuy Loiret

Objectif(s) du CT pour chaque problématique	Action(s) du CT	Echéancier	Dispositions et règles du SAGE / Prise en compte dans le CT	Commentaires
<u>Volet Animation</u> Objectif : animer les volets agricoles et non agricoles du Contrat Territorial du BAC d'Orléans	- assurer l'animation, la coordination des actions, la communication et le suivi des indicateurs	4 ans	<u>Objectif spécifique n°4 : préservation de la qualité de la ressource</u> 4A-2 Définir et mettre en œuvre un programme d'actions dans les aires d'alimentation de captages	Il est prévu de réaliser un CT sur l'ensemble du territoire du SAGE sur la thématique « pollutions diffuses ». Celui-ci devrait être en place début 2015. Il faudra veiller à ce que l'animation soit groupée d'une façon ou d'une autre avec le présent CT afin d'éviter toute redondance et au contraire favoriser les synergies
<u>Volet agricole</u> Objectif : améliorer le conseil	- uniformiser le conseil - réaliser un suivi agronomique des agriculteurs	4 ans	<u>Objectif spécifique n°4 : préservation de la qualité de la ressource</u>	Les actions proposées sont en cohérence avec le SAGE et devraient concourir à l'atteinte des objectifs retenus par la CLE.
<u>Volet agricole</u> Objectif : diminuer le risque de fuites de produits phytosanitaires	- mettre en place des essais de désherbage mécanique	3 ans	4A-2 Définir et mettre en œuvre un programme d'actions dans les aires d'alimentation de captages	En attendant la mise en place du CT sur tout le territoire, les actions mises en place sur le périmètre du BAC seront testées et adaptées selon les besoins.
	-réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	4 ans		
	- remettre en herbe des parcelles cultivées, maintenir les surfaces existantes ou les convertir en cultures pérennes à faibles intrants	4 ans	4A-3 Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole sur le territoire du SAGE	
	- développer l'agriculture biologique - valoriser l'étude sur le transfert des produits phytosanitaires sur le BAC	4 ans	Article 4 – interdire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les fossés	
<u>Volet agricole</u>	-accompagner les céréaliers pour l'adaptation de leur fertilisation	4 ans	<u>Objectif spécifique n°4 : préservation de la qualité de la</u>	Les actions proposées sont en cohérence avec le SAGE

<b>Objectif : diminuer le risque de fuites d'azote</b>	azotée -valoriser le réseau des reliquats d'azote sortie d'hiver - mettre en place des essais « ajustement de doses d'azote » sur maïs et blé - accompagner les producteurs spécialisés dans la gestion des déchets verts	4 ans  3 ans  4 ans	<u>ressource</u>  Article 5 – Réduire la pollution à proximité des cours d'eau  4A-2 Définir et mettre en œuvre un programme d'actions dans les aires d'alimentation de captages  4A-3 Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole sur le territoire du SAGE	
<u>Volet agricole</u>  <b>Objectif : diminuer les risques de pollutions ponctuelles</b>	- réduire les pollutions ponctuelles sur l'exploitation - inciter à la mise aux normes des têtes de forages et d'irrigation	4 ans	Article 5 – réduire la pollution à proximité des cours d'eau (attention peut-être pas valable là car on parle d'AAC)	Les actions proposées sont en cohérence avec le SAGE.
<u>Volet communal</u>  <b>Objectif : former et sensibiliser les équipes</b>	-assurer une formation collective des agents communaux aux bonnes pratiques - rappeler les obligations des collectivités liées à la déclaration des forages domestiques	4 ans	<u>Objectif spécifique n°4 : préservation de la qualité de la ressource</u>  4A-5 Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités	Les actions proposées sont en cohérence avec le SAGE.  Pour rappel, le SAGE indique dans la disposition 4A-5 que les communes sont engagées dans la réduction de leur fertilisation de produits phytosanitaires utilisés pour le désherbage, à hauteur de :
<u>Volet communal</u>  <b>Objectif : réduire la quantité de produits phytosanitaires utilisés</b>	- réaliser des plans de désherbages communaux - susciter l'engagement des communes à ne plus utiliser de produits phytosanitaires	4 ans	4A-7 Communiquer sur la déclaration des forages et puits domestiques existants	- moins 30% dans un délai de 3 ans
<u>Volet communal</u>  <b>Objectif : améliorer la performance du matériel et des installations des communes</b>	- inciter à l'emploi d'un matériel de désherbage alternatif au chimique	4 ans	Article 4 – interdire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les fossés	- moins 50% dans un délai de 5 ans.
<u>Volet jardineries</u>	- susciter et/ou pérenniser l'engagement des fournisseurs de	4 ans	-	Le SAGE n'a pas établi de dispositions particulières à ce

<b>Objectif : réduire la vente de produits phytosanitaires et promouvoir les techniques alternatives</b>	produits phytosanitaires dans une démarche de communication et d'incitation aux traitements alternatifs			sujet, cependant cette proposition va dans le bon sens
<u>Volet particuliers</u> <b>Objectif : améliorer les pratiques phytosanitaires des particuliers</b>	- animer des journées de sensibilisation à destination des particuliers - élaborer et diffuser des outils d'information et de communication à destination des particuliers	4 ans	4A-4 Réduire l'utilisation non agricole de produits phytosanitaires par les particuliers	
<u>Volet suivi de la qualité des eaux souterraines</u> <b>Objectif : suivre la qualité des eaux souterraines</b>	- suivre la qualité des eaux souterraines au niveau des captages d'eau souterraine de la ville d'Orléans pour les produits phytosanitaires	4 ans	4A-1 Assurer le suivi des produits phytosanitaires dans les eaux souterraines et superficielles	Bien vérifier que les molécules utilisées sur le territoire sont recherchées